

Constitution de la commission communale des impôts directs

Le rapporteur,

☞ expose au conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales il y a lieu de dresser une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants, parmi lesquels seront désignés, par le directeur des services fiscaux d'Ille-et-Vilaine, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE DRESSER comme suit la liste des membres :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants (non affectés à un titulaire)</i>
Hervé DEPOUEZ	Jean URBAN
Pierre LE TINIER	Gérard GUILLAUME
Robert LESAIGE	Jean-Christian SAUCET
Corinne BONNARD	Pascale PETIT-SÉNÉCHAL
Suzanne LEFEUVRE	Mustapha MOKHTARI
Jean-Yves DELMASURE	Léon LEMARCHAND
Françoise LECERF	Xavier DESHAYES
Frédéric BOUTET	Jean-Michel BEUCHER
Jean-Yves TRUBERT	Dominique GUIST'HAU
Michel GARNIER	Daniel LEGENDRE
Jean-Paul SAUVÉE	Viviane LAMBART
Raymonde SÉCHET	Béatrice VALLÉE-LEMÉE
Daniel DENAIS	Pascal ROUDAUT
François-Gille LE QUERÉ	Yves CHANDESRIIS
Philippe GUERALT (Montgermont)	Gwenaël BOUVIER (Le Rheu)
Jean PEUZIN	Chloé FAUCHEUX

VOTE : à l'unanimité